

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Date de la convocation : 11 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

**Etaient présents Messieurs et Mesdames** : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, DEVANNE David, AUVINET Marietta, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, RAMBAUD Christine, ONILLON Adeline, HULIN Thomas

Assistait également : BALDOVINI Laurent, Secrétaire Général des Services

**Etaient absents excusés** : MIDAVAINNE Anne, MASSE Catherine, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle

\*\*\*\*\*

La séance a débuté à 20h.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Le Conseil Municipal DESIGNNE, à l'unanimité Stéphane MORIN en tant que secrétaire de séance.
- Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 24 février 2025.

**ORDRE DU JOUR**

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (L.2122-22 CGCT)
- 19/2025 : Vote des taux d'imposition 2025
- 20/2025 : Vote BP 2025
- 21/2025 : Création d'emplois saisonniers – Vallée de Poupet
- 22/2025 : Tarifs épicerie Camping de Poupet 2025
- 23/2025 : Attribution d'une subvention exceptionnelle 3A
- 24/2025 : SYDEV – Demande de subvention – Etude de charpente

\*\*\*\*\*

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (L.2122-22 CGCT)**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions ;

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 15 juin 2020 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes :

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Décision	Date	Objet et propriétaire
Non préemption	14/02/2025	Bâti sur terrain – Section B 1514 – 609 m <sup>2</sup> - 6 rue des ilots – M. THOMAS Vincent
Non préemption	20/02/2025	Bâti sur terrain – Section B 2683 – 594 m <sup>2</sup> - 11 Rue des ancolies – M. PAILLAT Maurice
Non préemption	24/02/2025	Bâti sur terrain – Section B 544 – 81 m <sup>2</sup> avec une surface de 41 ca à prendre sur ladite parcelle - impasse du vicariat – M. POIRIER Vincent et Mme NGUYEN Anne
Non préemption	27/02/2025	Bâti sur terrain – Section B 3270 – 360 m <sup>2</sup> issu de la division de la parcelle cadastrée B 1974 – 3 rue du rouet – VENDEE LOGEMENT

➤ **Autres décisions :**

COMMUNE					
Date	Tiers	Objet	Total TTC		
18/03/2025	SATINE	OP 204 - THEATRE DE VERDURE	3 686,02		
27/02/2025	MULTISERVICES MALOUIN MERLE	OP 403 - AMENAGEMENT JARDINS DE LA FORGE - TRAVAUX	1 488,00		
25/02/2025	EDP	STADE FOOT - ENTRETIEN TERRAIN FOOT ANALYSE SOL TE	1 642,26		
11/03/2025	AIR ET GEO	BORNAGE - DIVISION DE LA LIMITE DES PARCELLES B403	1 440,00		
18/03/2025	CHOLET TP	GENIE CIVIL PTT - RUE DOUE VALLEE	1 119,60		
11/03/2025	REVELAUD PNEUS	TELESCOPIQUE - 2 PNEUS	1 166,40		
18/03/2025	GARAGE MTPM SARL MERLE	BENNE IVECO - DISQUES PLAQUETTES	1 828,92		
27/02/2025	ICI	BULLETIN DE JUIN 28 PAGES - 800 EXEMPLAIRES	2 576,20		
27/02/2025	ICI	BULLETIN DE DECEMBRE 2025 - 40 PAGES - 800 EXEMPLA	3 592,60		
			<b>18 540,00</b>		
CAMPING					
Date	Tiers	Objet	Total HT	Total TVA	Total TTC
21/03/2025	ONILLON MICHEL PULSAT	RACCORDEMENT 6 CHALETS SUR ANTENNE COLLECTIVE	1 219,50	243,90	1 463,40
18/03/2025	DESLANDES	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 573,78	314,76	1 888,54
					<b>3 351,94</b>

## 19-2025 Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35.01 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46.28 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.39 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 1 voix pour 1% d'augmentation, 1 voix pour 1,5% d'augmentation, 13 voix pour 2% d'augmentation) :

- Fixe les taux applicables en 2025 comme suit avec 2% d'augmentation

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	35.71 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	47.20 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.74 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

## 20-2025 Vote du budget primitif 2025

## → BUDGET PRINCIPAL

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 974 285,74

Recettes : 1 158 956,83

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 448 584,44

Recettes : 1 448 584,44

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	1 531 127,34	(dont 556 841,60 de RAR)
Recettes :	1 531 127,34	(dont 372 170,51 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	1 448 584,44	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 448 584,44	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

→ **BUDGET CAMPING DE POUPET**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 59 897,31

Recettes : 227 114,09

**Fonctionnement**

Dépenses : 289 000,00

Recettes : 289 000,00

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	227 114,09	(dont 167 216,78 de RAR)
Recettes :	227 114,09	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	289 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	289 000,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

→ **BUDGET DOUE GENESTON**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 400 000,00

Recettes : 400 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 403 501,53

Recettes : 403 501,53

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	400 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	400 000,00	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	403 501,53	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	403 501,53	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

→ **BUDGET CHEMIN VERT II**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 61 773,11

Recettes : 61 773,11

**Fonctionnement**

Dépenses : 223 000,00

Recettes : 223 000,00

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	61 773,11	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	61 773,11	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	223 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	223 000,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

**21-2025 Création d'emplois saisonniers – Vallée de Poupet**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 ;  
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'ouverture du Camping Municipal de Poupet et l'augmentation des locations des Gîtes sur la Vallée de Poupet ainsi que des salles communales ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : DE CREER 1 emploi saisonnier :**

- **Motif du recours à un agent contractuel :** article L332-23, 1° (*accroissement temporaire d'activité*) du Code Général de la Fonction Publique.

POSTE	DUREE	MOTIF DU RECOURS	TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL	CATE.	INDICE MAJORE
1 : Agent entretien gîtes, camping, salles communales	Du 31 mars au 31 octobre 2025	L332-23, 1°	- Avril : 102,25h	C Adj. Techn.	366
			- Mai : 86,50h		
			- Juin : 72,25h		
			- Juillet : 29h		
			- Aout : 25h		
			- Sept : 79,25h		
			- Oct : 39h		

**Article 2<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**22–2025 Tarifs épicerie Camping de Poupet 2025**

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'approuver les tarifs des produits divers destinés à la vente des clients du Camping Municipal de Poupet et dont les paiements seront encaissés directement.

La liste et les tarifs TTC des produits concernés sont les suivants :

PRODUITS	PRIX VENTE TTC		
chips 150g	2,20 €		
gâteaux salés	1,70 €		
coffret snack	1,70 €		
riz 500g	2,10 €	boisson sans alcool cannette	2,00 €
Pâte 500g	2,10 €	eau bouteille 1,5l	1,00 €
Haricots Verts	2,00 €	brique orange	1,50 €
Ketchup	2,00 €	Bière	2,50 €
Mayonnaise	2,00 €	Grand café	2,50 €
Vinaigrette	2,20 €	Expresso	1,50 €
huile 1l	3,00 €	Thé	2,00 €
compote	3,20 €	Chocolat chaud	2,50 €
confiture	2,60 €	Capucino	2,50 €
Pâte à tartiner	3,60 €	Bouteille AOP silex blanc	8,00 €
Miel liquide	3,60 €	Bouteille AOP silex rouge	8,00 €
Biscuits sucrés	2,60 €	Bouteille AOP silex rosé	8,00 €
Lait bouteille 1/2 écrémé	1,70 €	Troussepinette	12,00 €
Papier aluminium	2,70 €	mug seul	8,00 €
éponge	1,00 €	jeton machine	4,50 €
produit vaisselle	1,50 €	carte postale	1,00 €
dentifrice	2,00 €	Terrine Terres de Gallie 130g	4,00 €
brosse à dents	2,80 €	coffret cadeau savonnerie	12,00 €
protection féminine	3,00 €	pochette découverte savonnerie	15,00 €
sachet bonbons	1,00 €	coffret trio lait de chèvre ou lait d'anesse	15,00 €
chewing gum	0,50 €	savon 100g	5,00 €
sucette	0,50 €	savon 3 en 1, 50g	4,00 €
		baguette	1,10 €
		baguette de la Vallée	1,30 €
		croissant	1,30 €
		pain au chocolat	1,30 €
		brioche 500g	6,00 €
		brioche de la Vallée 350g	5,00 €

PRODUITS	PRIX VENTE TTC
Cône simple	2,50 €
Cône cookie	2,90 €
Cône kit kat	2,90 €
Batonnet géant	2,90 €
glace à l'eau	2,00 €
Smarties Pop'Up	2,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'APPROUVER la grille tarifaire de l'épicerie et des produits divers en vente au Camping Municipal de Poupet.

**Article 2<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**23–2025 Attribution d'une subvention exceptionnelle 3A**

Dans le cadre de la fête « Saint Malo s'emporte 2025 », il est proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement ce projet en attribuant une subvention exceptionnelle à l'association 3A d'un montant de 18 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'AUTORISER le versement d'une subvention de 18 000 euros à l'association 3A, dans le cadre de la fête « Saint Malo s'emporte 2025 ».

**Article 2<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

24-2025 SYDEV – Demande de subvention – Etude de charpente

Afin de pouvoir avancer sur l'opportunité de réaliser une centrale, il est indispensable de vérifier la tenue de la structure de la toiture à la charge des panneaux photovoltaïques et leurs systèmes de fixations.

Cette étude de structure peut être subventionnée à hauteur de 80% de son montant HT dans la limite de 5 000 euros d'aide.

Après analyse de plusieurs devis, l'entreprise ECTS semble la plus spécialisée pour cette étude. Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
ETUDE ECTS	4 850,00 €	SYDEV	3 880,00 €	80,00 %
		Sous-total	3 880,00 €	80,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	970,00 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	970,00 €	20,00 %
<b>Total dépenses</b>	<b>4 850,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>4 850,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'AUTORISER Monsieur le Maire à SOLLICITER le SYDEV pour une demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus et l'AUTORISE à signer les documents en lien avec ce projet.

**Article 2<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
PRAILE ARNAUD

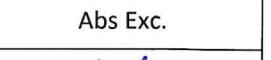
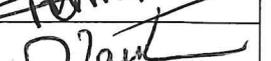


Le Secrétaire de séance,  
MORIN Stéphane

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025 A 20H

	Délibérations	N°
1	Vote des taux d'imposition 2025	19-2025
2	Vote du Budget Primitif 2025	20-2025
3	Création d'emplois saisonniers – Vallée de Poupet	21-2025
4	Tarifs Epicerie Camping de Poupet 2025	22-2025
5	Attribution d'une subvention exceptionnelle 3A	23-2025
6	SYDEV – Demande de subvention – Etude de charpente	24-2025

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	Abs Exc.
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	Abs Exc.
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	Abs Exc.
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	Abs Exc.
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	